

BERTHELOT D'ARTIGNY



CONVERSATION
AU SUJET DE L'ACTION
DE CHARLESBOURG

À QUÉBEC: DE L'IMPRIMERIE
RUE DE LA MONTAGNE, NO 3

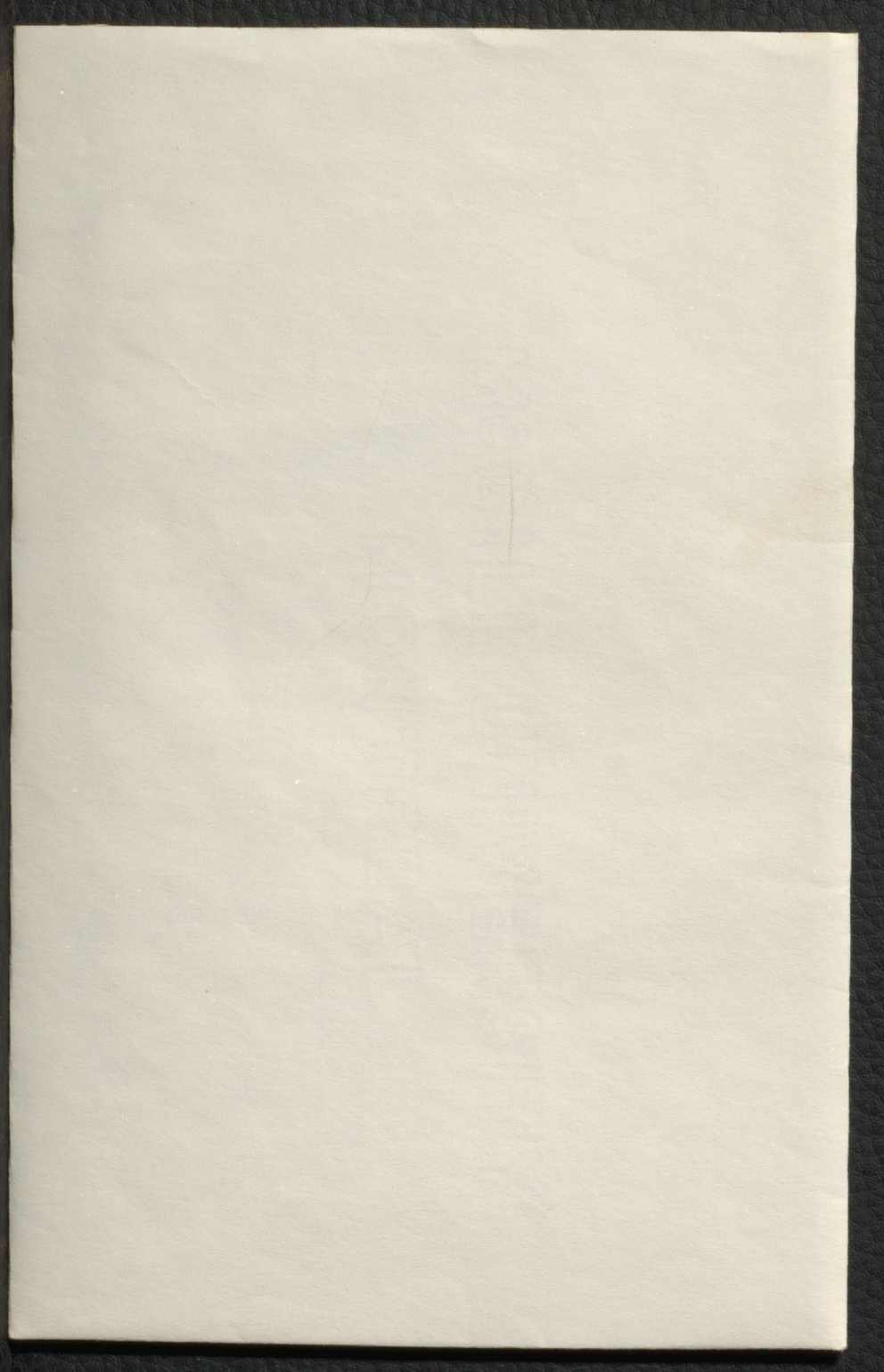
1792



33 Berthelot d'Artigny

2692017

Land 33



CONVERSATION

Au sujet de l' Election de Charlesbourg.

* * * * *

* * **O**N dit qu'il y a eu beaucoup de train là à la dernière Election ; que les habitans et les gens de la Ville y vendoient leurs voix. — Je l'ai entendu dire. — On ma dit, que les uns les vendoient au plus offrans, que les autres les donnoient à ceux qui vouloient payer leur journée, louer leurs voitures, les traiter, &c. Cela seroit bien mal, et ne feroit pas d'honneur aux gens du Comté de Québec. — Comment ! est-ce que les Electeurs ne peuvent pas vendre leurs voix ? — Non, cela est malhonnête, ce seroit un déshonneur. — Puisque ma voix est à moi. — Il y a bien des choses qui sont à nous que nous ne pourrions vendre sans nous déshonorer.

A

Je

1772-1773

—Je conviens de cela, mais quel déshonneur peut-il y avoir à vendre sa voix à une Election? —Apparemment vous n'avez pas réfléchi à cela; vous trouveriez déshonorant de trahir votre pays pour de l'argent, de livrer un poste à l'ennemi en tems de guerre.

—Cela est bien certain, ce seroit être *traître*, mais les affaires des Elections sont bien différentes; ce n'est pas être traître que de vendre sa voix, ce n'est pas livrer un poste à l'ennemi. —Vous savez sans doute pourquoi on nomme les Représentans. —Oui; c'est pour qu'ils soient de la Chambre. —Vous avez raison; vous savez aussi ce que les représentant font dans la Chambre.

—Ma foi, je ne le fais pas trop; on dit qu'ils se querellent et font des loix.

—Oui; vous savez que ces loix sont pour le bien du pays? —Ma foi si c'est pour le bien, je n'en fais rien; je ne m'en suis pas encore apperçu; je fais bien qu'il faut que je fasse tous les travaux de ma terre en saison, tous les ans, et que si je ne les fais pas, la
Chambre

Chambre ne les fera pas faire, et que je ne recueillerai rien. Que les loix soient comme elles voudront, si ma terre est bien cultivée, je vivrai bien avec ma famille ; si elle ne l'est pas, ce ne sont pas toutes les loix du monde qui me feront vivre. Je vais aux Elections comme les autres, quand il y en a ; on y boit un coup, on y voit bien du monde ; c'est comme une fête de Paroisse ; mais du reste, je n'en donnerois pas une pipe de tabac : on dit que tout cela ne vaut rien. La meilleure chose est de bien travailler sur sa terre. Quand j'ai de bonnes denrées à porter au marché, je les vends bien ; j'en raporte du sel, du rum, et des outils ; et voilà tout ce qu'il me faut. Que les loix aillent comme elles voudront, je ne m'en soucie guères. — Vous avez bien raison, quand on a tout cela, il ne manque rien ; quand on vend comme on veut, quand on achete ce qu'on veut, quand on peut faire ce qu'on veut sur sa terre, élever de bons cochons, en manger 3 ou 4, et vendre le reste

pour acheter ses petites provisions. —
 Oh ! pour cela, voilà ce qu'il y a de bon avec l'anglois ; chacun vend et achete comme il veut, et tourne et vire sur sa terre comme bon lui semble, sans que personne n'y ait rien à redire. Ce n'est pas comme on dit que c'étoit en France, où on étoit obligé d'élever ses cochons dans la cave, et de les tuer sans les faire crier, à cause des taxes. Ce n'est pas comme j'ai entendu dire que c'étoit du tems des Intendans qui taxoient le prix des denrées pour les acheter à grand marché. A présent chacun vend tant qu'il peut au Gouvernement comme aux autres : Pour ce qui est de cela, je sommes bien avec l'anglais. Quand je rencontre des Messieurs, je leur ôte mon chapeau si ça me plaît ; si ils me paroissent trop fiers, ou si je ne les aime pas, je passe aussi fier qu'eux, et mon chapeau ne bronche pas de dessus ma tête. Un Intendant m'auroit peut-être fait mettre en prison. Si les grandes gens font mal, on a le droit de parler contre eux
 comme

comme contre les autres ; cela tient les gens en respect. Du tems du François il falloit dire du bien de tous les Messieurs, quand même ils ne valaient rien. Les Messieurs étoient tout, et les autres rien. On avoit beau être honnête homme, être bon chrétien, on n'en étoit pas mieux considéré ; tous les honneurs étoient pour les Messieurs. Ils avoient beau être libertins, bons à rien, on leur donnoient l'eau bénite et le pain bénit les premiers. Tout alloit par le rang, rien par le mérite. Le vice du haut rang étoit respecté par la religion même ; l'honnêteté et la justice n'étoient pas regardés. Oh ! pour cela je sommes bien avec l'anglois. C'est dommage qu'ils aient cette Constitution qui ne fait que des querelles et ne vaut rien. Mais puisqu'il faut qu'il y en ait, je ne trouve pas qu'il y ait un grand mal de vendre ses voix à ceux qui veulent aller dans la Chambre, afin de leur faire payer le plaisir qu'ils ont à se disputer. Si c'étoit mal est-ce que les Curés ne le

diroient pas ? Je ne les ai jamais enten-
 du prêcher là dessus. — Je vois bien
 que vous n'aimez pas la constitution.
 — Je vous assure que non, par-
 cequ'on dit que ça est mauvais. Je
 voudrois qu'on eût la constitution
 comme du tems des François, et qu'on
 fût comme du tems des Anglois. —
 Mais que savez-vous si ce n'est pas la
 constitution qui est cause que nous
 sommes bien comme nous sommes ? —
 Comment cela ? — Du tems des Fran-
 çois, le Roi et l'Intendant faisoient la
 loi comme ils vouloient ; il n'y avoit
 que les courtisans qui les abordoient, et
 ils n'avoient d'avis que d'eux ; ces
 Messieurs savoient si bien tirer leur é-
 pingle, que tout alloit à leur profit ; et
 voilà pourquoi les Messieurs étoient
 tout, comme vous l'avez dit, et les au-
 tres rien. Voilà comme c'étoit an-
 ciennement, suivant ce que j'ai enten-
 du dire, nous n'étions rien du tout,
 nous étions pour le service des Mes-
 sieurs, comme les animaux sont pour
 le service de l'homme ; il n'y avoit que
 les

les courtisans et les Dames qui étoient écoutés. Vous avez entendu parler de Madame Pompadour? — Mais pourquoi est-ce qu'il seroit nécessaire d'avoir cette constitution pour empêcher ces abus là? Il n'y a qu'à ne pas écouter les Dames et les flatteurs. — Eh bien, comment feriez-vous pour empêcher ces abus-là. — Je dirois, qu'il ne faut pas écouter les courtisans ni les Dames; mais qu'il faut écouter ceux qui tiennent les mancherons de la charrue. — C'est justement ce que fait la constitution: la constitution empêche que le Gouverneur ne puisse faire de loi sans qu'elle soit conforme à l'avis de ceux qui tiennent les mancherons de la charrue, les ouvriers, &c. — Je n'ai pas connoissance qu'on ait jamais demandé cet avis là; pour moi, je n'ai jamais consenti à rien. — Cet avis n'a pas été demandé à tous les habitans du pays; il seroit trop difficile de les rassembler tous auprès du Gouverneur, ce seroit trop de monde, on ne pourroit pas les loger; mais la constitution
dit

dit que les habitans du pays auront le droit d'envoyer des personnes à leur place, telles qu'ils voudront les choisir, avec plein pouvoir d'agir pour eux. Elle leur donne le droit d'en envoyer 50, ce qui est assez ; et par la constitution le Gouverneur ne peut pas passer aucune loi sans leur consentement ; le Gouverneur, et les officiers du Gouvernement ne peuvent faire que ce que la loi dit ; et ils ne peuvent faire de loi sans que ceux que nous avons envoyé pour nous représenter, y consentent. — Si c'est comme cela, la constitution est bonne ; il ne peut nous arriver de mal si nos représentans sont des gens fiables et bien choisis ; et ce ne seroit pas mal alors, qu'ils disputassent un peu quand les choses n'iroient pas à leur fantaisie. Mais est-il bien certain que c'est comme cela ? Pourquoi est-ce qu'il y en a qui nous disent que la constitution ne vaut rien ? — Qui sont ceux qui disent cela ? — Ce sont les Messieurs, les gens instruits. — Ne voyez vous pas qu'ils ont leur raisons

sons pour dire cela ? Ils voudroient être comme les Messieurs du tems des François. Vous voyez bien que la constitution les gêne ; elle empêche qu'ils ne soient tout, et que vous ne foyez rien. — Ma foi je crois que vous avez raison, et que la constitution est bonne ; elle donne à chacun son droit, et tout le monde n'est pas content de cela. Vous dites que les Gouverneurs et les officiers du Gouvernement ne peuvent rien faire sans la loi ? — Oui. — Qu'ils ne peuvent faire de loi sans le consentement de ceux à qui nous avons donné notre plein pouvoir ? — Justement. — Tout dépend donc de nos représentans ; si ils tiennent bon, tout ira bien. Mais gare ! — Ah ! Ah ! Vous voyez donc que la Chambre est un poste important ; que le devoir de ceux qui y sont est de la plus grande conséquence, qu'ils ne défendent pas moins le pays, que nous le défendons avec nos fusils lorsque nous sommes sur les frontières en tems de guerre. Le pays ne vaut pas

pas la peine d'être défendu à force d'armes, si nous n'y sommes pas bien par les loix. Vous voyez que si on livre une place dans la Chambre pour de l'argent, ce n'est pas moins trahir le pays, que si on livre un poste à l'ennemi en tems de guerre. — Je vois tout cela à présent, je vois que c'est une chose déshonorante que de vendre ses voix ; c'est vendre son pays, c'est *vendre* ses enfans, et en faire par la suite des esclaves qui n'oseront pas marcher tête levée ; je vous assure, Monsieur, que j'aurai toujours en horreur ceux qui vendent des voix ceux qui en achètent, qui y contribuent ou l'encouragent ; ils font du mal à tout le pays ; ils méritent que toutes les femmes et toutes les filles du pays leur arrachent à chacun un poil de la barbe, pour les ôter du rang des hommes.

A QUÉBEC : de l'Imprimerie, Rue
la Montagne, N^o. 3.

LANDE

2692017

